

FORtissimo

L'information des syndicats Force Ouvrière des Organismes Sociaux du Languedoc-Roussillon
Maison des Syndicats 474 allée Henri II de Montmorency 34000 MONTPELLIER

Affections Longue Durée (ALD) :

nouveau coup de force en préparation contre la Sécurité sociale et les assurés

En s'attaquant maintenant à la prise en charge des Affections Longue Durée (ALD), le gouvernement s'en prend aux assurés les plus vulnérables et poursuit son offensive systématique de destruction de la Sécurité sociale...

Après les 10 milliards du plan d'économies annoncé par Bruno Le Maire qui affectera notamment la Fonction Publique, Thomas Cazenave, le ministre délégué aux Comptes publics, a indiqué que les économies pour le budget de l'Etat et de la Sécurité sociale 2025 devraient atteindre au moins 20 milliards, contre les 12 milliards précédemment évoqués par Elisabeth Borne quand elle était encore Première ministre.

Dans ce contexte, Frédéric Valletoux, ministre de la Santé, a indiqué « réfléchir à la pertinence » du système des Affections Longue Durée, arguant du fait que ces pathologies représentent deux-tiers des remboursements de l'Assurance Maladie et que la liste des affections concernées date de 1980.

Il indique ainsi : « L'idée n'est pas de restreindre les droits, c'est de voir si elle [cette liste] est toujours pertinente dans l'accompagnement de pathologies qui mobilisent énormément de dépenses de l'Assurance Maladie ».

Dernier tour de vis avant l'étranglement final ?

Si l'idée n'est pas de « restreindre les droits », c'est pourtant parfaitement imité, le ministre ne masquant pas son intention de revoir la liste des ALD dans l'objectif de serrer la vis. Cette volonté de s'en prendre aux ALD n'est pas nouvelle.

En 2011 déjà, l'hypertension artérielle était sortie par décret de la liste des maladies prises en charge à 100 % au motif que celle-ci constituait « un motif de risque et non une pathologie avérée ». Cela concernait déjà à l'époque 4,2 millions de personnes.

En 2016, le rapport de la Cour des comptes portant sur l'application des Lois de Financement de la Sécurité sociale fustigeait un dispositif jugé trop coûteux et préconisait également de réduire la voilure en indiquant notamment : « La maîtrise des dépenses liées aux ALD apparaît un enjeu prioritaire pour contenir les dépenses de l'Assurance Maladie. »

Si les différents gouvernements qui se sont succédé n'ont pas pu davantage avancer dans cette œuvre de destruction, c'est bien parce qu'il s'agit d'une question ultrasensible qui touche au fondement même de la Sécurité sociale.

La presse elle-même ne s'y trompe pas quand elle titre : « Economies sur la santé : la piste inflammable des Affections Longue Durée » (Le Monde du 17 mars).

Une remise en cause des fondements de la Sécurité sociale

Si 66 % des dépenses d'Assurance Maladie sont aujourd'hui effectivement consacrés aux 13 millions d'assurés reconnus en ALD, c'est justement parce que l'ordonnance du 19 octobre 1945 prévoit que la personne souffrant d'une maladie grave ou longue bénéficie de la couverture intégrale et de tous les soins nécessaires.

La Sécurité sociale a été arrachée pour cela : pour que personne n'ait à renoncer à se soigner parce qu'il n'en aurait pas les moyens, ou au contraire pour que personne n'ait à renoncer à se nourrir pour se soigner.

C'est ce que, de son côté, Bruno Le Maire s'est permis le 6 mars d'appeler « une dérive ».

Et tandis que le gouvernement veut faire des économies sur les assurés les plus vulnérables, qui coûteraient trop cher, il consacre 413 milliards d'euros à la loi de programmation militaire 2024-2030 pour financer les futures guerres dans lesquelles l'armée française serait impliquée. Les bénéficiaires d'ALD, comme la Sécurité sociale elle-même, les services publics et l'ensemble des salariés, sont donc au rang de ceux qui doivent payer cette logique.

Attaque sur tous les fronts

Ce qui se prépare contre les ALD est d'une ampleur jamais vue et doit être rapproché de toutes les autres attaques portées aux droits des assurés et des allocataires : doublement des franchises médicales, réduction des droits à la Prime d'Activité à la suite de la mise en place du Montant Net Social, tentative de remise en cause des droits aux Allocations Familiales et aux APL des familles étrangères, projet de suppression de l'AME (aide médicale de l'Etat), etc.

Il s'agit d'un aspect essentiel de la politique mise en œuvre de destruction de la Sécurité sociale, indissociable des attaques portées contre le fonctionnement des organismes et le personnel à travers les suppressions de postes, la liquidation des accueils ou encore l'absence d'augmentation des salaires .

L'offensive contre les ALD pose plus que jamais la nécessité de bâtir les rapports de force dont nous avons besoin pour l'emporter sur les revendications et faire refluer, dans le même mouvement, les plans funestes du gouvernement contre la Sécurité sociale.

L'affection longue durée (ALD) concerne une maladie dont la gravité et/ou le caractère chronique nécessite un traitement prolongé (par exemple : le diabète, le cancer, la maladie de Parkinson, ...).

Elle ouvre alors droit à la prise en charge à 100 % des soins liés à la pathologie : consultations, examens et soins, médicaments, hospitalisation, et transports en commun, personnel ou médicalisés.

L'absentéisme pour cause de maladie en forte hausse dans les TPE et PME

Le niveau d'absentéisme dans les entreprises de moins de 50 salariés rattrape désormais celui des plus grandes. Longtemps préservées, notamment par un engagement des salariés plus important, les TPE et PME sont aujourd'hui tout autant touchées.

C'est ce qui ressort de la dernière étude (1) menée par Malakoff Humanis sur l'absentéisme dans les entreprises à partir des éléments recueillis au titre de l'année 2023.

• Les principaux éléments à retenir:

- L'absentéisme maladie a retrouvé en 2023 son niveau de 2021 et d'avant Covid, avec 42% de salariés s'étant vu prescrire un arrêt maladie.
- Le niveau d'absentéisme n'en demeure pas moins important en 2023, plus spécifiquement chez les jeunes, les femmes et les managers, et ce en dépit d'une baisse également pour l'ensemble de ces catégories de salariés.
- L'absentéisme est en hausse dans les plus petites entreprises, en baisse dans les plus grandes. Les secteurs de la santé et de l'industrie demeurent globalement les secteurs les plus exposés
- La baisse des arrêts liés au Covid, et le retour des maladies ordinaires et un ancrage des arrêts pour motif psychologique qui représentent toujours 15% des arrêts, et un arrêt long sur 4.

Que retenir du Focus sur les TPE/PME?

Entre 2021 et 2023, l'absentéisme a cru de + 10 points dans les entreprises de moins de 10 salariés et + 13 points dans les entreprises de 10 à 49 salariés, qui atteignent respectivement des taux d'absentéisme de 40% et 49% en 2023. L'absentéisme dans les petites entreprises rejoint ainsi celui des plus grandes.

Et alors qu'une baisse s'observe en 2023 dans toutes les entreprises, notable dans les plus grandes (-12 pts), les moins de 10 salariés voient le leur continuer de croître.

Quelques éléments d'explication à cette tendance selon l'étude :

- - érosion de l'engagement des salariés dans les petites entreprises,
- - présence de fragilités plus nombreuses et télétravail moins important quand celui-ci apparaît de plus en plus comme un amortisseur à l'arrêt maladie.
- -un nombre de contrôle des arrêts plus important dans les grandes entreprises.

Les salariés ayant au moins une situation de fragilité sont plus nombreux à déclarer s'être arrêtés au moins une fois dans l'année (54% vs 42% en moyenne). De nombreuses situations de fragilités dans les TPE/PE ont été relevées, parmi lesquelles des difficultés financières, les maladies chroniques, et les situations d'aidant.

A noter également, davantage de télétravailleurs dans les grandes entreprises que dans les petites. Ainsi, 1 salarié sur 4 dans une grande entreprise a choisi de télétravailler à la place d'aller consulter un médecin ou d'avoir un arrêt maladie, vs 1 sur 10 dans une TPE.

La parole a été aussi donnée aux dirigeants d'entreprises.

37% des dirigeants estiment que l'absentéisme va s'accroître et citent parmi les raisons principales la diminution de l'engagement, les désaccords avec les orientations de l'entreprise.

La croissance de l'absentéisme ne doit être considérée une fatalité. " Le fait que davantage d'actions de prévention santé soient mises en place dans les grandes entreprises constitue sans aucun doute un des éléments d'explication des disparités d'évolution avec les TPE/PME, souvent moins enclines à mettre en place ces actions pour des raisons structurelles."

(1) Pour plus de détails.....Étude de Malakoff Humanis : [Absentéisme 2023 : une augmentation continue dans les petites entreprises](#) .

CNAM : couac qui va mettre plusieurs mois à être réparé.

C'était la bonne nouvelle prévue pour le 1er avril dernier. Mais certains l'attendent encore. Beaucoup, même. Il y a un mois et demi, l'ensemble des prestations sociales a été augmenté de 4,6% : RSA, APL, Prime d'activité, Allocation aux adultes handicapés et autres allocations en tout genre ont été concernés. Une revalorisation attendue par les bénéficiaires face à la hausse du coût de la vie. Si tout semblait s'être passé sans encombre avec des montants augmentés automatiquement, il y a eu un trou dans la raquette. Et pas des moindres, puisqu'un peu plus de 800 000 Français sont concernés.

Comme tous les mois, le 3 avril et le 3 mai derniers, un virement est apparu sur les comptes bancaires, en provenance de la Caisse nationale d'assurance maladie. Les destinataires ? Les Françaises et les Français touchant une pension d'invalidité. Il s'agit ici des personnes travaillant à temps partiel ou ne travaillant plus du tout en raison d'une maladie. Pour compenser leur baisse ou absence d'activité professionnelle, la "Sécu" leur verse une somme mensuelle, en moyenne de 800 euros selon les dernières données publiques. Au 1er avril, tous les montants auraient dû augmenter de 4,6%, faisant ainsi gagner, en moyenne 40 euros aux personnes bénéficiant du dispositif. Mais il n'en fut rien.

Les services de l'Assurance maladie ont indiqué au site spécialisé handicap.fr, ainsi qu'au [Parisien](#), que la revalorisation n'a pas eu lieu en raison d'un problème informatique... qui n'a toujours pas été résolu. Et qui va encore durer plusieurs mois ! "[La] contrainte technique [est] impossible à solutionner rapidement", explique la Cnam, qui annonce que la régularisation n'aura lieu que lors du versement du mois d'août, soit dans trois mois.

Patience donc pour les 826 000 personnes qui perçoivent une pension d'invalidité. Il s'agit pourtant d'une source de revenu essentielle pour 64% d'entre eux, soit la part de personnes invalides absolument incapables d'exercer une profession quelconque.

A noter cependant que ce couac sur les pensions d'invalidité ne concerne que celles versées par la CNAM et non pas celles versées par des organismes complémentaires.

L'internaute 14/05/2024

Panthéon

La France a inventé le mot « entrepreneur » et pourtant, pas de capitaine d'industrie au Panthéon.

Les petits-fils d'André Citroën militent pour que l'icône devienne héros de la République. Ils ont raison.

Cocaine

Elle déferle sur la France, désormais menacée de corruption à grande échelle.

Un déplacement opportun de conteneur peut rapporter 100 000 euros à un docker complaisant !

La révolution IA, alliée ou adversaire pour le travail de demain ?

Attractivité

La moisson record de projets à Choisir France ne doit pas cacher la dure réalité : selon les chiffres du cabinet d'études Trendeo, l'Union européenne n'a représenté que 6,5 % des investissements industriels annoncés dans le monde de 2016 à 2023, contre 17 % aux Etats-Unis et 19 % en Chine.

Narcos

Pour les trafiquants de drogue, la prison relève aujourd'hui de « l'accident du travail ».

C'est ce qu'ont témoigné plusieurs magistrats auditionnés par une mission du Sénat, qui vient de rendre un rapport édifiant sur le sujet.

Face au développement accéléré de l'intelligence artificielle et à l'émergence de l'IA générative, les questions relatives aux conséquences de ces outils sur les métiers et les emplois se posent de manière urgente. Ces technologies nécessitent une appropriation collective de leurs enjeux et une vigilance au regard des incidences potentielles de l'accélération de leur diffusion au sein du monde du travail et de la société. Sans occulter, bien sûr, tous les nouveaux questionnements sur les impacts écologiques du numérique, bien plus importants que ce que l'on pouvait anticiper il y a encore cinq ou dix ans.

Ce travail d'analyse et de décryptage doit également se faire dans l'entreprise car, comme toute nouvelle technologie, l'IA peut avoir des incidences multidimensionnelles pour les salariés, comme le soulignent nos experts dans l'éclairage du mois. En partant du constat que les outils de l'intelligence artificielle doivent, en premier lieu, être abordés comme des outils techniques mis au service des opérateurs humains et qu'ils appellent, plus que tout autre outil, des adaptations nécessaires pour intégrer sereinement leurs risques. Et ce, dans le cadre d'une trajectoire économique, sociale et environnementale équilibrée.

Bonne lecture !

[Cliquez ICI pour lire le N° 154 de Traits d'Union du mois de Mai 2024](#)

HARCÈLEMENT MORAL

Une tribune pour appeler à sanctionner

plus sévèrement le harcèlement moral en entreprise

Le 20 mars dernier plusieurs professionnels (économiste, avocats, médecins du travail) ont signé une tribune en ce sens. (<https://www.marianne.net/agora/tribunes-libres/nous-appelons-a-une-reforme-du-delit-de-harcèlement-moral-au-travail>)

Ils interpellent le législateur pour une réforme du délit de harcèlement moral au travail, tant dans l'intérêt des salariés que des entreprises, afin que nul n'ignore l'importance de l'amélioration de la qualité de vie au travail, y compris lors des situations de changement important.

Ils demandent la mise en œuvre d'une réévaluation des peines encourues ainsi que des peines complémentaires qui soient véritablement dissuasives et une harmonisation des peines encourues en matière de harcèlement moral, ce qui suppose une adaptation du Code pénal.

Actuellement les condamnations relèvent de l'article L222-33-2 du Code pénal, lequel prévoit en cas de harcèlement moral au travail une peine de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

Pourtant, les mêmes faits commis dans la sphère conjugale, sont sanctionnés par des peines pouvant aller jusqu'à 10 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende. Le quantum des peines est identique en milieu scolaire.

Enfin, dans la vie de tous les jours, en dehors de ces situations singulières évoquées, le harcèlement moral est puni de 1 à 3 ans d'emprisonnement et de 15 000 à 45 000 euros d'amende.

Les signataires font observer que la répression des faits en milieu de travail est la plus clémente, ce d'autant plus que le faible montant de l'indemnisation accordé aux victimes au civil en réparation du préjudice que ce soit par les conseils de Prud'homme ou les Cours d'Appel n'est en rien dissuasif, nonobstant le parcours judiciaire long, acharné et coûteux qui a été mené pour un résultat souvent symbolique. En moyenne, les indemnisations au civil, voie préférentielle choisie par les victimes, se situent en effet entre 5 000 et 10 000 euros.

Ils soulignent que rien ne justifie cette indulgence, d'autant que, lorsqu'en milieu professionnel, le harcèlement est systémique les dégâts humains peuvent être considérables tant pour les victimes que pour leur famille et entourage.

Jocelyne Lavier d'Antonio, SNFOCOS

SIGNEZ CETTE PÉTITION !

<https://www.mesopinions.com/petition/justice/ap>

Quand la notion de « salaire décent » interroge l'insuffisance du Smic

Qu'est-ce qu'un « salaire décent » ? Sans définition unique, la notion fait couler de l'encre depuis que le fabricant de pneus Michelin a annoncé, le 17 avril, garantir un « salaire décent » (living wage en anglais) à ses 132 000 salariés dans le monde. L'industriel se réfère au Pacte mondial des Nations unies, datant de 2000, lequel évoque une rémunération permettant au travailleur de subvenir à ses besoins essentiels – élargis à ceux de sa famille –, sans détailler les dépenses couvertes.

Cette notion, basée sur les besoins et non sur un montant monétaire, se différencie du « salaire minimum légal ».

Puisque celui-ci, propre à chaque État l'ayant institué, peut être insuffisant pour qu'un travailleur subvienne à ses besoins.

Mais c'est là l'origine du buzz.

Car le « salaire décent » version Michelin, qui a été calculé avec l'ONG Fair Wage Network pour qu'un travailleur puisse couvrir les besoins essentiels (eau, alimentation, logement, transport, éducation) d'une famille de quatre personnes, mais aussi constituer une épargne de précaution et acquérir des biens de consommation, est en France supérieur au Smic (1 766,92 euros brut par mois ; 21 203 euros annuels). Il s'établit à 39 638 euros brut annuels à Paris, à 25 356 euros à Clermont-Ferrand. En tout cas, à l'échelle du groupe Michelin, l'impact concret de cette mesure est moindre que le raffut médiatique provoqué, son entrée en vigueur ayant conduit l'industriel à revaloriser les salaires de 7 000 salariés (5,3 % des effectifs) en trois ans. « Michelin s'est offert une belle opération de communication », note Karen Gournay, secrétaire confédérale FO à la négociation collective, rappelant que Michelin « a beaucoup délocalisé ces dernières années ».

L'industriel promet un salaire décent, pas la pérennité de l'emploi fondant ce salaire.

Elie HIESSE, l'InFO militante

Porte d'entrée

Ces dernières années, le nombre de migrants franchissant illégalement la frontière entre les Etats-Unis et le Mexique à pied n'a cessé d'augmenter. Mais une autre voie se développe : les arrivées par mer, surtout en Californie du Sud, ont, elles aussi, grimpé en flèche.

Fléau

La tentative d'assassinat contre le Premier ministre slovaque Robert Fico n'est pas un phénomène isolé de montée des violences contre les politiques. En Allemagne, le nombre d'agressions contre des élus ou militants a doublé depuis cinq ans. De partout en Europe, le fléau s'étend

Annonces de « simplification » : chasse-trappes et faux-semblants

« Simplification », « débureaucratisation »... C'est le leitmotiv du gouvernement qui a multiplié les annonces en avril, notamment sur un projet pour les entreprises, qui sera devant le Sénat le 3 juin. « La surcharge administrative représente environ 84 milliards d'euros de perte de production en France, 3 % du PIB », martèle le ministre de l'Économie, lançant : « Trop de normes tue la croissance. » Parmi la cascade d'annonces ? Une réduction de voilure du bulletin de salaire, ce qui rendrait invisible le détail du contenu du salaire différé. FO a déjà dit son opposition. Est prévue aussi la suppression de déclaration par l'employeur des arrêts maladie ou encore l'envoi par ses soins des attestations d'Assurance chômage à France Travail. Annoncée aussi, par exemple, la réduction d'un an à six mois pour les entreprises du délai d'agrément leur permettant l'obtention du crédit impôt recherche. Un CIR qui devrait représenter en 2024 un manque à gagner de 7,6 milliards d'euros pour les finances publiques, en hausse de 31 % en dix ans. La mesure redoutée d'un relèvement des seuils d'effectifs déclenchant des obligations pour les entreprises, notamment sur le CSE, serait, elle, renvoyée à la présentation d'une loi Travail à l'automne.

IA et ersatz de services publics

Autre annonce en avril... « Les agents chargés du contrôle, DGFIP, URSSAF, DGCCRF, Inspection du travail (...) auront, pour mieux connaître le monde entrepreneurial, l'obligation d'effectuer un stage en entreprise avant leur prise de fonction. » Inédit. Concernant encore la fonction publique, pour faciliter les réponses aux usagers, Gabriel Attal a présenté Albert, système d'intelligence artificielle (IA) déjà expérimenté dans l'administration et semble-t-il appelé à généralisation. Il est censé concevoir des pré-réponses aux usagers, que les agents devront analyser. « L'IA ne remplacera pas les fonctionnaires publics », assure le Premier ministre, annonçant la création de 300 maisons de services publics supplémentaires et l'objectif de 3 000 d'ici 2026. Ces points de contact, ersatz de services publics, censés simplifier l'accès des usagers aux services publics, se substituent au fil des années aux implantations d'administrations de pleine compétence, supprimées ainsi que leurs emplois. Rien qu'aux finances publiques, 26 000 emplois ont été supprimés en douze ans ou encore un tiers des effectifs en vingt-cinq ans, rappelait dernièrement FO-DGFIP.

Valérie FORGERONT, l'inFO militante



- * Calais et Mulhouse sont les villes où les prix ont le plus progressé le mois dernier ;
- * Paris-Toulouse en 3h10, les travaux ont enfin commencé ;
- * Aux Etats-Unis, les salariés syndiqués d'un Apple Store votent à 98% pour une grève, on ne sait pas encore sur quel sujet ;
- * 150000 personnes meurent chaque année du fait des vagues de chaleur ;
- * La vraie nouvelle du jour dans Le Parisien : "La capitale s'équipe de toilettes publiques écologiques" ;
- * J'adore ces titres à la Audiard : "Le roi du porno et le flic ripou règlent leurs comptes à la Santé" ;
- * On va pouvoir payer avec une Swatch ;

- * L'autre titre dans le Figaro : "En Iran, la chasse aux femmes mal voilées redouble de brutalité" : j'attends la réaction des étudiants de Sciences Po ;
- * Selon Challenges 10% des Allemands, 5% des Français et 1% des Portugais sont végétariens ;
- * Taux d'obésité chez les adultes : 9% en France; 21% en Allemagne, 42% aux États-Unis ;
- * Le magicien David Copperfield est accusé de violences sexuelles par 16 femmes, il ne lui reste plus qu'à disparaître.

HUMOUR

